



ÉCOLE DES PLANTES DE PARIS

Établissement d'enseignement supérieur privé

La certification de Conseiller / conseillère en herboristerie

Présentation

Dans le cadre de la [Fédération Française des Écoles d'Herboristerie \(FFEH\)](#), l'École des Plantes de Paris poursuit activement sa démarche de demande d'enregistrement d'une **certification de Conseiller / conseillère en herboristerie** au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). L'École est en effet membre de la FFEH, qui a déposé en décembre 2021 un dossier en ce sens, auprès de France Compétences.

En cas d'acceptation, la certification sera délivrée au nom de la FFEH par l'École des Plantes de Paris, dans le cadre d'un partenariat de co-certificateurs.

Cette certification vise à garantir une reconnaissance de la qualification des acteurs de l'herboristerie, à améliorer leur visibilité et à faciliter leur insertion professionnelle.

Les objectifs de la certification de Conseiller / conseillère en herboristerie

La certification correspond au niveau 5 de l'échelle européenne des qualifications professionnelles, exprimée en termes de niveaux de savoirs, de savoir-faire, de responsabilité et d'autonomie.

Les compétences certifiées sont réparties dans deux blocs de compétences, qui sont des unités autonomes de certification. Ils peuvent s'acquérir soit par la formation, soit par la validation des acquis de l'expérience (VAE) :

- **Bloc n°1** : Accompagnement dans l'utilisation des plantes aromatiques et médicinales, des produits à base de plantes et des compléments alimentaires
- **Bloc n°2** : Vente de plantes aromatiques et médicinales, de produits à base de plantes et de compléments alimentaires

Obtention de la certification

Les personnes ayant un projet professionnel pourront se présenter aux épreuves de certification, à l'issue de la formation proposée par l'École des Plantes de Paris.

Les personnes ayant un autre projet pourront suivre la formation, sans nécessairement se présenter à cette certification.

Pour en savoir plus, consultez la fiche détaillant la certification de Conseiller / conseillère en herboristerie sur le site internet de la FFEH - [le site internet de la FFEH](#).

ÉCOLE DES PLANTES DE PARIS

22, rue Henri Regnault - 75014 PARIS

Tél : 01.40.33.48.93 - e-mail : secretariat@ecoledesplantes.fr - site : <https://www.ecoledesplantes.net>